Informations de base

2025/0158(NLE) NLE - Procédures non législatives	En attente de décision finale
Adoption par la Bulgarie de l'euro au 1er janvier 2026 **Subject** 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro **Zone géographique** Bulgarie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Affaires économiques et monétaires	MAYDELL Eva (EPP)	15/05/2025
	Rapporteur(e) fictif/fictive PENKOVA Tsvetelina (S&D) ZIJLSTRA Auke (PfE) MALĄG Marlena (ECR) EROGLU Engin (Renew) ANDRESEN Rasmus (Greens/EFA) TRIDICO Pasquale (The Left) LAYKOVA Rada (ESN)	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Affaires économiques et financières	DOMBROVSKIS Valdis

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/06/2025	Publication de la proposition législative	COM(2025)0304	

19/06/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/06/2025	Vote en commission		
25/06/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0113/2025	Résumé
08/07/2025	Décision du Parlement	T10-0139/2025	Résumé
08/07/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/0158(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Consultation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 140-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission	ECON/10/02969

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE774.298	18/06/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0113/2025	25/06/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T10-0139/2025	08/07/2025	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2025)0304	04/06/2025	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Banque centrale européenne: avis, orientation, rapport	CON/2025/0015 JO OJ C 10.07.2025	02/07/2025	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
MAYDELL Eva	Rapporteur (e)	ECON	06/06/2025	Prime Minister of the Republic of Bulgaria
MAYDELL Eva	Rapporteur (e)	ECON	06/06/2025	Bulgarian Commission for Consumer Protection
MAYDELL Eva	Rapporteur (e)	ECON	05/06/2025	Minister of Finance of the Republic of Bulgaria
MAYDELL Eva	Rapporteur (e)	ECON	05/06/2025	Chair of the Committee on Budget and Finance in the National Assembly of the Republic of Bulgaria
MAYDELL Eva	Rapporteur (e)	ECON	05/06/2025	Association of Banks in Bulgaria
MAYDELL Eva	Rapporteur (e)	ECON	05/06/2025	Governor of the Bulgarian National Bank
MAYDELL Eva	Rapporteur (e)	ECON	12/05/2025	Minister of Finance of the Republic of Bulgaria
MAYDELL Eva	Rapporteur (e)	ECON	12/05/2025	Permanent Representation of the Republic of Bulgaria to the European Union
MAYDELL Eva	Rapporteur (e)	ECON	07/05/2025	Commissioner for Economy and Productivity, Implementation and Simplification

Adoption par la Bulgarie de l'euro au 1er janvier 2026

2025/0158(NLE) - 08/07/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 531 voix pour, 69 contre et 79 abstentions, suivant la procédure de consultation, une résolution législative sur la proposition de décision du Conseil portant adoption par la Bulgarie de l'euro au 1er janvier 2026.

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission confirmant que la Bulgarie remplit tous les critères nécessaires pour **adopter l'euro au 1er janvier 2026**. Une fois la décision confirmée par les États membres, la Bulgarie deviendra le 21e membre de la zone euro.

Adoption par la Bulgarie de l'euro au 1er janvier 2026

2025/0158(NLE) - 25/06/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté, suivant la procédure de consultation, le rapport d'Eva MAYDELL (PPE, BG) sur la proposition de décision du Conseil portant adoption par la Bulgarie de l'euro au 1er janvier 2026.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen **approuve** la proposition de la Commission.

Pour rappel, le 25 février 2025, la Bulgarie a demandé qu'il soit procédé à une évaluation de la convergence. Sur la base de son propre rapport de convergence et de celui de la BCE, la Commission a proposé que la Bulgarie adopte l'euro à partir du 1er janvier 2026.

En ce qui concerne les critères de convergence, il faut noter :

- la **compatibilité de la législation nationale** avec les articles 130 et 131 du traité FUE et avec les statuts de la BCE;

- la réalisation d'un degré élevé de **stabilité des prix**: durant la période de douze mois qui s'est achevée en avril 2025, le taux d'inflation moyen de la Bulgarie se situait à 2,7%, soit un niveau inférieur à la valeur de référence de 2,8%;

- le caractère soutenable de la **situation des finances publiques**: la Bulgarie ne fait actuellement pas l'objet d'une décision du Conseil constatant l' existence d'un déficit excessif. Son déficit public était de 3,0% du PIB en 2024, soit au niveau de la valeur de référence, fixée à 3%, et le ratio de la dette publique du pays était de 24,1%, soit bien en dessous de la valeur de référence établie à 60% depuis 2007;

- le **respect des marges normales de fluctuation** prévues par le mécanisme de taux de change II (MCE II) du système monétaire européen (SME) pendant au moins les deux dernières années;

- le **caractère durable de la convergence** tel qu'il se reflète dans les niveaux des taux d'intérêt à long terme: au cours de la période de douze mois qui s' est achevée en avril 2025, le taux d'intérêt à long terme en Bulgarie s'est établi en moyenne à 3,9%, soit un niveau nettement inférieur à la valeur de référence, fixée à 5,1%;

- **l'intégration et la convergence économiques** (article 140, paragraphe 1, second alinéa, du traité FUE): la position extérieure de la Bulgarie s'est améliorée, son solde cumulé du compte de transactions courantes et du compte de capital étant proche de l'équilibre en 2024. Le pays est bien intégré dans la zone euro par le biais des échanges commerciaux et des investissements, et bénéficie d'une intégration bancaire et financière accrue ainsi que de l'accès au marché plus vaste de la zone euro. La Bulgarie continue de progresser mais des mesures supplémentaires sont nécessaires en matière d'état de droit, de lutte contre la corruption et de qualité de la réglementation. Le secteur financier est bien intégré dans la zone euro et bénéficie de la participation de la Bulgarie à l'union bancaire depuis 2020.

Enfin, le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la Bulgarie, soutenu par des subventions de l'Union s'élevant à 5,7 milliards d'euros pour la période 2021-2026, porte sur les réformes structurelles, la compétitivité et la réduction des disparités régionales. Un PRR révisé a été présenté en avril 2025 en vue d'accélérer la mise en œuvre des mesures, notamment dans les domaines de la décarbonation, de la gouvernance et de l'environnement des entreprises.